

COMPTE RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

04 AVRIL 2016



**INAUGURATION DU NOUVEAU BUREAU
DE LA POLICE MUNICIPALE À MACOT CHEF-LIEU
LE MERCREDI 27 AVRIL .**

PHOTO : JEAN LUC BOCH, MAIRE DE LA PLAGNE TARENTAISE, AUGUSTE PICOLLET, CONSEILLER DÉPARTEMENTAL, FABIENNE ASTIER, CONSEILLÈRE DÉLÉGUÉE EN CHARGE DE LA POLICE MUNICIPALE, ANTHONY FAVRE, DANIEL RENAUD, PIERRE GONTHIER, MAIRES DES COMMUNES DÉLÉGUÉES, ET LA POLICE MUNICIPALE.



L'an deux mille seize

Le 04 avril 2016 à 19h00

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de M. Jean-Luc BOCH, maire.

Etaient présents :

M. BOCH Jean-Luc maire,

MM. FAVRE Anthony, maire de la commune déléguée de Bellentre, RENAUD Daniel, maire de la commune déléguée de La Côte d'Aime, GONTHIER Pierre, maire de la commune déléguée de Valezan

Mme GROETZINGER Marie-Suzanne, 2e adjointe, M. BUTHOD GARÇON Freddy, 3e adjoint, Mme GENSAC Véronique, 4e adjointe, Mme CHARRIÈRE Christiane, 6e adjointe, M. HANRARD Bernard, 7e adjoint, Mme HOËN Martine, 8e adjoint, M. MONTILLET Gérard, 9e adjoint, Mme BUTHOD Maryse, 10e adjoint,

Mmes ASTIER Fabienne, BÉRARD Patricia, BÉRARD Sylvie, EMPRIN Sylvie, Faggianelli Evelyne, FERRARI Valérie, MICHELAS Corine, MONTMAYEUR Myriam, conseillères municipales

MM. RICHERMOZ Roland, 2e adjoint de la commune déléguée de Bellentre, MM. LUISET René, 1er adjoint de la commune déléguée de la Côte d'Aime, BOUZON Charles, 3e adjoint de la commune déléguée de la Côte d'Aime, Mme BRUN Séverine, 2e adjointe de la commune déléguée de Macot La Plagne, M. ALLAMAND René, 3e adjoint de la commune déléguée de Macot La Plagne, M. PELLICIER Guy, 2e adjoint délégué de commune de Valezan,

MM. ALLAIN Yann, ANXIONNAZ Didier, BLANCHET Jean-Luc, BORNAND Jérémy, BROCHE Richard, CLEYRAT Christian, COLLOMB Pascal, Girond Emmanuel, DANCRE Francis, MORIN Sébastien, OLLINET Alain, OUGIER Pierre, OUGIER SIMONIN Joël, SERVAJEAN Daniel, SILVESTRE Marcel, TARDY Lionel, TRESALLET Anthony, conseillers municipaux

Excusés : Mme LIZEROUX Marion, conseillère municipale, (pouvoir à Mme CHARRIÈRE Christiane), Mme GIROD-GEDDA Isabelle, conseillère municipale (pouvoir à Mme BUTHOD Maryse), Mme MARCHAND MAILLET Patricia, conseillère municipale (pouvoir à Mme FERRARI Valérie), M. MEREL Patrice, 1er adjoint, (pouvoir à M. BOCH Jean Luc), M. ASTIER Laurent, conseiller municipal (pouvoir à M. ALLAMAND René), M. KOUMANOV Stefan, conseiller municipal (pouvoir à Mme BÉRARD Patricia), M. POUSSIN ROGER, 5e adjoint, (pouvoir à M. Tresallet Anthony)

Absents : Mme BERTRAND Chantal, MM. USANNAZ Bernard, BROCHE Gaël, BUTHOD Jeff, OUGIER Raphaël, conseillers municipaux Formant la majorité des membres en exercice

Mme Martine HOËN est élue secrétaire de séance

Monsieur le maire demande si les conseillers municipaux ont des observations à formuler sur le compte rendu du 1er février 2016. Joël OUGIER SIMONIN souhaite faire une remarque sur le point 58 « échange de terrain entre la commune et un particulier » : si les informations données lors du conseil municipal sur la parcelle C116p de 50 m² avaient été exactes, il aurait demandé son retrait. En effet, le tarif de vente annoncé le soir du conseil n'était pas le bon. Monsieur le maire répond que l'adjoint à l'urbanisme en charge de ce dossier étant absent ce soir, il ne peut donc répondre à sa place, ce point est donc reporté au prochain conseil municipal. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Administration générale

1. CONVENTION AVEC L'ONF RELATIVE À L'ENCADREMENT DES JEUNES PENDANT L'ÉTÉ 2016

Monsieur le maire explique que la convention présentée concerne l'encadrement par un ouvrier forestier de jeunes employés par la commune déléguée de Macot La Plagne, en juillet et août, pour la réalisation de travaux d'entretien des sentiers pédestres, ainsi que la réalisation par l'ouvrier de certains travaux nécessitant une qualification particulière. Le conseil municipal approuve la convention à signer avec l'Office National des Forêts relative à l'encadrement des jeunes embauchés par la commune déléguée de Macot la Plagne pour l'entretien des sentiers pendant l'été 2016.

(Votants : 50, Pour : 50)

2. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT À LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT DE LA SAVOIE (SAS)

Concernant les actions détenues par la commune déléguée de Macot La Plagne au sein de la Société d'Aménagement de la Savoie, le conseil municipal décide de transférer à La Plagne Tarentaise les actions détenues par la commune historique de Macot la Plagne, soit 5 actions, représentant 0.01 % du capital, pour un montant de 16 €. Le conseil municipal désigne Jean Luc BOCH comme représentant aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SAS. (Votants : 50, pour : 50)

3. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LE PROTOCOLE D'ACCORD AMIABLE AVEC LA SOCIÉTÉ RDM

Anthony FAVRE explique que la commune déléguée de Bellentre a souhaité récupérer la gestion du restaurant « chalet du glacier » à l'expiration du bail consenti par l'association syndicale libre des propriétaires fonciers de la Thioppas en 1987 pour trente ans à la SAP et sous-loué à la société RDM, car la collectivité ne touchait aucune recette sur ce bien.

Le bail étant échu en 2011, la commune de Bellentre a relancé un appel à candidatures en 2013 aux fins de passer une convention d'occupation précaire pour la saison d'hiver 2013-2014. Le gestionnaire précédent, la société RDM, n'a pas souhaité candidater. La société RDM a alors saisi le Juge des Référé du TGI d'Albertville pour solliciter, en substance, l'allocation d'une indemnité d'éviction pour un montant de 80 000 €. La commune de Bellentre a refusé de payer cette somme et, sur demande de la société RDM, les parties se sont alors rapprochées pour régler de manière amiable et définitive tous les litiges en cours.

Anthony FAVRE soumet ainsi au conseil municipal le projet de protocole d'accord amiable à signer avec la société RDM convenant notamment du versement d'une somme globale et forfaitaire de 18 000 €.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire de la commune déléguée de Bellentre à signer le protocole d'accord avec la société RDM ainsi que tout document s'y rapportant (Votants : 50, pour : 50)

4. AUTORISATION AU MAIRE A SIGNER L'AVENANT N°3 AU BAIL ENTRE LA COMMUNE DE BELLENTRE ET VVF VILLAGE

Anthony FAVRE rappelle que le village vacances l'Eterlou est géré pour une durée de 15 ans (depuis le 1er novembre 2007) par VVF villages. Les biens restant en possession de la commune déléguée de Bellentre, cette dernière porte les emprunts relatifs aux différents travaux, VVF villages remboursant ensuite à la commune les emprunts.

Suite à la réalisation d'un important programme de rénovation-extension du village vacances « l'Eterlou », les parties constatent que le montant final de l'investissement représente un surcoût de 16 044 € (seize mille quarante-quatre euros) que la commune ne peut financer au moyen d'un nouvel emprunt.

Aussi, il a été convenu entre les parties que ce surcoût serait financé par VVF Villages au travers d'un loyer additionnel de même montant (16 044 €), à étaler sur 5 (cinq) années de 2016 à 2020, que VVF villages a accepté de verser d'avance dès 2016 pour son montant global de 16 044 €.

Anthony FAVRE soumet alors au conseil municipal

le projet d'avenant N° 3 au bail conclu entre la commune de Bellentre et VVF Villages à signer avec la société VVF Villages.

Le conseil municipal autorise monsieur le maire à signer l'avenant n°3 au bail conclu entre la commune déléguée de Bellentre et VVF Village afin que ces derniers prennent en charge financièrement le surcoût de l'investissement d'un montant de 16 044 €. (Votants : 50, pour : 50)

5. DÉSIGNATION AUPRÈS DES ORGANISMES DES REPRÉSENTANTS DES COMMUNES SUITE À LA CRÉATION DE COMMUNES NOUVELLES

Daniel RENAUD rappelle que 300 communes nouvelles ont été créées sur le territoire au 1er janvier 2016. De nombreuses lacunes juridiques ont d'ores et déjà été constatées depuis le 1er janvier, le législateur n'a en effet pas prévu certaines dispositions, et notamment la représentativité des élus dans les instances et organismes extérieurs. En effet, les dispositions particulières liées à la période transitoire issue des créations de communes nouvelles ne prévoient pas de conserver le niveau de représentativité cumulé des communes fusionnées, et de ce fait, de nombreuses communes nouvelles vont perdre en représentativité dans les organismes, syndicats intercommunaux, associations... Monsieur Patrick MARTIN, maire de la commune de « Petit-Caux », sollicite donc ses collègues, et notamment les élus des communes nouvelles, afin de soumettre au prochain conseil municipal une motion pour que la notion de période transitoire soit adoptée et permettre ainsi de maintenir à l'identique la représentativité des élus au sein des organismes.

Monsieur le maire prend l'exemple du Syndicat Intercommunal de la Grande Plagne. Avant la création de la commune nouvelle La Plagne Tarentaise, 3 élus représentaient Macot La Plagne et 3 pour Bellentre. Au 1er janvier 2016, la commune nouvelle de La Plagne Tarentaise n'a pu voter que 3 représentants au lieu de 6.

Ceci va être changé par la modification des statuts du Syndicat Intercommunal mais la loi ne prévoit normalement pas de conserver la même représentativité qu'historiquement. En cas de désaccord des parties représentantes dans l'EP-CI ou des institutions, aucune modification de la représentativité ne peut être envisagée.

Yann ALLAIN souhaite voter contre ce point car il maintient sa position concernant la création d'une commune nouvelle. Il estime que la création d'une commune nouvelle doit être suivie automatiquement par de nouvelles élections afin que les électeurs se sentent concernés par cette nouvelle commune.

Monsieur le maire rappelle que les élus présents ce soir ont été élus démocratiquement et qu'il est donc important que ces derniers puissent siéger et représenter les électeurs dans les différentes institutions.

Anthony FAVRE présente l'exemple du projet de fusion entre la communauté de commune du cœur des Bauges avec Chambéry Métropole. Le nombre d'élus maximum étant 76, une quinzaine d'élus ne pourront donc plus siéger après cette fusion.

Ceci va donc entraîner une disparité de représentation puisqu'une commune de 80 habitants aura le même poids qu'une commune de 3 500 habitants (1 représentant chacune). La motion proposée ce soir demande que la proportionnalité selon le nombre d'habitants soit respectée.

Le conseil municipal vote une motion pour que la notion de « période transitoire » soit adoptée dans la continuité d'esprit de celle adoptée pour les communes nouvelles et demande aux parlementaires et aux présidents des syndicats intercommunaux, de bien vouloir engager une procédure de révision des statuts des syndicats, afin de prendre en compte le poids démographique et l'étendue territoriale des communes nouvelles issues de la transformation d'EPCI. (Votants : 50, pour : 49, contre : 1 Yann ALLAIN)

6. AUTORISATION DE SIGNER UNE CONVENTION AVEC LE CABINET IDDEST

Pierre GONTHIER explique que le cabinet Iddest a accompagné durant 4 ans la commune de Valezan, pour la rédaction et la publication d'actes administratifs dans le cadre de la régularisation foncière de la route de « La Leissière ». Une vingtaine de parcelles n'ont pu être régularisées en raison de la complexité des situations rencontrées et ne peuvent être réglées par simple acte administratif.

La commune de Valezan souhaite clore ce dossier, et confier au cabinet Iddest représenté par Mme Amandine Garant consultante associée, la mission de régularisation de la route de « La Leissière ».

La commune de La Plagne Tarentaise représentée par son maire monsieur Jean Luc BOCH, devra donc être signataire de cette convention, afin de terminer cette mission d'assistance.

Le conseil municipal accepte que le cabinet Iddest continue d'accompagner la commune de La Plagne Tarentaise, qui se substitue aux droits de la commune de Valezan, et autorise monsieur le maire à signer la convention d'assistance. (Votants : 50, pour : 50)

7. DÉSIGNATION DES MEMBRES EXTÉRIEURS AU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'EXPLOITATION DES RÉGIES D'EAU ET ASSAINISSEMENT

Gérard MONTILLET rappelle qu'un appel à candidatures par voie d'affichage a été lancé afin de

désigner les 4 membres, n'appartenant pas au conseil municipal, au sein de la population (un par commune historique) pour faire partie du conseil d'exploitation des régies d'eau et assainissement.

Le conseil municipal désigne ainsi comme membres du conseil d'exploitation au titre des personnes extérieures au conseil municipal et issues des 4 communes historiques :

- M. Alain TRESALLET administré de la commune historique de Bellentre
- Mme Fabienne FALCOZ administrée de la commune historique de La Côte d'Aime
- M. Simon ASTIER administré de la commune historique de Macot La Plagne
- M. Daniel VALLET administré de la commune historique de Valezan.

(Votants : 50, pour : 50)

Finances

8. PROGRAMME 2016 DES TRAVAUX À RÉALISER EN FORÊT COMMUNALE DE BELLENTRE (COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE) : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL RÉGIONAL

Roland RICHERMOZ présente au conseil municipal la programmation des travaux en forêt communale de Bellentre, parcelles 3,4 & 5 proposés par les services de l'ONF pour l'année 2016.

La nature des travaux est la suivante : Travaux sylvicoles en Futaie Irrégulière sur l'Esselet (parcelles 3, 4 & 5) et crochetage à la pelle araignée (travaux de régénération sur les parcelles 3 et 5). Le montant estimatif des travaux est de 10 450 euros HT (dont 5 600€ de crochetage) subventionnés à 30% soit 3135 euros HT). Le conseil municipal autorise monsieur le maire à solliciter l'aide la plus élevée possible du Conseil Régional pour la réalisation des travaux (Votants : 50 pour : 50)

9. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES À L'ACQUISITION ET À LA POSE DES CSE: SOLLICITATION DE L'ATTRIBUTION D'UN FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTEISE (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME (COVA)

Pierre GONTHIER rappelle que la Communauté de Communes des Versants d'Aime assure le portage du financement du programme d'installation des containers semi-enterrés (CSE) sur les communes membres.

Par délibération du conseil communautaire en date du 16 décembre 2015, le montant du programme réalisé en 2015 a été approuvé et le montant de la participation calculée pour la commune déléguée de Macot la Plagne a été fixé à 12 240,98 euros, ce calcul résultant des travaux réalisés au cours de l'exercice 2015, et refacturés à hauteur de 50 % aux communes. Il est ainsi proposé le versement d'un concours financier pour le financement de ces dépenses, pour la portion du programme située sur le territoire communal, par l'attribution d'un fonds de concours représentant 50 % des dépenses afférentes à ladite portion, déduction faite des autres financements reçus.

Le conseil municipal décide d'attribuer un fonds de concours à la COVA afin de participer au financement des dépenses d'investissement liées à l'acquisition et la pose des grappes de conteneurs semi-enterrés pour la portion implantée en 2015 sur le territoire de la commune déléguée de Macot La Plagne. (Votants : 50, pour : 50)

10. REMBOURSEMENT DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT LIÉES À L'ACQUISITION ET À LA POSE DES CSE ANTÉRIEURES À 2014 : VERSEMENT PAR LA COMMUNE DE LA PLAGNE TARENTOISE (COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE) À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VERSANTS D'AIME (COVA)

Suite au passage en commune nouvelle au 1er janvier 2016 et dans le cadre du portage du financement des conteneurs semi-enterrés (CSE) par la communauté de communes des Versants d'Aime, Pierre GONTHIER explique qu'il y a lieu d'autoriser le remboursement des sommes résiduelles dues par la commune déléguée de Macot la Plagne, et qui concernent les travaux réalisés de 2004 à 2006. Le total restant à régler de 154 431.75 € et convenu de régler en 8 annuités, sera donc remboursé à hauteur de 19 304 euros par an.

Yann ALLAIN souhaite rappeler l'historique de cette opération. Ce sont deux emprunts de 160 000 euros et 212 000 euros portés par la communauté de communes des Versants d'Aime pour la commune historique de Macot La Plagne pour la pose de conteneurs semi-enterrés.

La Commune de Macot La Plagne a bien remboursé chaque année ce qu'elle devait jusqu'à ce que les services de l'Etat alertent sur le fait que ce remboursement n'était pas légal, puisqu'aucune délibération relative à ces versements n'existait. Cette délibération permet de régulariser cette opération afin que le remboursement puisse à nouveau être effectif. Yann Allain remercie les services de la commune historique de Macot la Plagne pour le travail réalisé afin que ce point soit régularisé au plus vite. Le conseil municipal décide d'attribuer un fonds de concours à la COVA afin de rembourser des

sommes résiduelles dues par la commune déléguée de Macot la Plagne, soit un total restant à régler de 154 431.75 € qu'il a été convenu de régler en 8 annuités, soit 19 304 euros par an à rembourser par la commune de La Plagne Tarentaise sous forme d'un fonds de concours. (Votants : 50, pour : 50)

11. APPROBATION D'UNE SUBVENTION COMPLÉMENTAIRE AU SYNDICAT D'INITIATIVE DE LA COMMUNE DÉLÉGUÉE DE LA CÔTE D'AIME POUR 2016

Le conseil municipal approuve la subvention complémentaire de 1000 euros à allouer au syndicat d'initiative de la commune déléguée de la Côte d'Aime afin de contribuer à l'évènement Géo festival organisé du 08 au 16 juillet 2016. (Votants : 50, pour : 50)

12. TARIFS DES STATIONNEMENTS AÉRIENS

Gérard MONTILLET rappelle que la commune déléguée de Macot la Plagne dispose d'une nouvelle aire de stationnement pour les camping-cars, créée en 2015 et mise en service en décembre 2015.

Le conseil municipal du 15 octobre 2015 avait approuvé les tarifs suivants pour cette aire aménagée de 40 places de stationnement pour camping-cars : Forfait journalier : 20 euros

La demande étant également présente pour la saison estivale, il a semblé opportun de proposer un forfait journalier moindre, les prestations (accès direct aux pistes) n'étant plus les mêmes qu'en hiver. Par ailleurs, le tarif hivernal mérite une augmentation au vu du succès de cet équipement (Aire complète et refus de 5 à 10 campings cars par semaine à plusieurs reprises).

La commission des finances du 25 mars réunie pour la commune déléguée de Macot la Plagne a souhaité proposer les tarifs suivants :

- Forfait journalier du 1er décembre au 30 avril : 22 € TTC

- Forfait journalier reste de l'année : 10 € TTC

Le conseil municipal valide les tarifs pour le stationnement aérien des camping-cars tels qu'ils lui sont proposés. (Votants : 50, pour : 50)

Ressources humaines

13. RECRUTEMENT D'ADJOINTS TECHNIQUES SAISONNIERS - ÉTÉ 2016

Patricia BÉRARD explique que, chaque été, la commune déléguée de Macot La Plagne recrute des agents saisonniers au sein de la mairie mis à disposition de l'ONF dans le cadre des « jobs d'été ».

Elle propose, pour la période du 4 juillet au 26 août 2016, la création de 8 postes d'adjoints techniques saisonniers à raison de 4 pour le mois de juillet et 4 pour le mois d'août (temps de travail : 35 H) mis à disposition de l'ONF.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 50, pour : 50)

14. CRÉATION DE POSTES SAISONNIERS « JOBS D'ÉTÉ » — ÉTÉ 2016

Dans le cadre des « jobs d'été » à destination des jeunes de la commune de 16 à 18 ans, Patricia BÉRARD rappelle que la commune déléguée de Macot La Plagne recrute des adjoints techniques 2e classe pour les mois de juillet et août 2016.

Elle propose ainsi, pour la période du 4 juillet au 26 août 2016, la création de 4 postes d'adjoints techniques saisonniers « jobs d'été » à raison de 2 pour le mois de juillet et 2 pour le mois d'août, temps de travail : 35 H. Ils compléteront l'effectif du service espaces verts sur La Plagne et sur la vallée.

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées.

(Votants : 50, pour : 50)

15. CRÉATION DE POSTES PERMANENTS

Dans le cadre de l'évolution de carrière des agents, Pierre GONTHIER explique, que chaque année, certains agents peuvent bénéficier d'un changement de grade, soit après réussite à un examen professionnel, soit en raison de leur ancienneté.

Après examen de tous les dossiers pouvant prétendre à une évolution de carrière, la commission ressources humaines (RH) de La Plagne Tarentaise a retenu certains dossiers, motivés par la manière de servir et le mérite des agents. Ainsi, dans le cadre des changements de grades validés en commission RH pour 2016, il convient d'ouvrir les postes correspondants aux nouveaux grades suivants :

- 1 adjoint technique principal 2e classe à temps complet ;
- 1 adjoint technique principal 1ère classe à temps complet ;
- 1 agent de maîtrise à temps complet ;
- 1 adjoint du patrimoine 1ère classe à temps complet ;
- 2 ATSEM principal 2e classe à temps complet ;
- 1 adjoint administratif principal 2e classe à temps complet ;
- 1 rédacteur principal 2e classe à temps complet
- 1 attaché principal à temps complet ;
- 1 ingénieur principal à temps complet

Les agents seront nommés sur ces nouveaux grades après avis de la CAP placée auprès du centre de gestion de la Savoie.

Le conseil municipal approuve la création des postes dans les conditions ci-dessus énoncées. (Votants : 50, pour : 50)

16. RECRUTEMENT D'UN ADJOINT TECHNIQUE 2ÈME CLASSE EN CDD

Christiane CHARRIÈRE rappelle que la cuisine centrale de Plagne Centre prépare les repas pour la crèche, l'école de la Plagne et l'école du chef-lieu. Depuis l'ouverture de l'ALSH et de l'accueil halte-garderie vacanciers cet hiver, ce service de restauration est passé de 26 449 repas confectionnés en 2014 à 28 172 repas en 2015. La tendance se confirme également pour 2016.

Ainsi dans l'attente des décisions qui seraient prises concernant le dossier de la cuisine centrale, Il est proposé l'ouverture d'un poste à temps plein du 16 mai 2016 au 15 mai 2017.

Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 50, pour : 50)

17. RECRUTEMENT D'UN POSTE DANS LE CADRE D'UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ DU MULTI-ACCUEIL

En raison de l'ouverture de l'ALSH et de l'accueil halte-garderie vacanciers depuis cet hiver (2015/2016), Christiane CHARRIÈRE propose de créer un poste à temps plein (35h hebdo) du 2 juin 2016 au 30 avril 2017. Le grade de ce poste dépendra des candidatures qui seront reçues, soit un grade d'infirmier, soit d'éducateur de jeunes enfants. Cet agent assurera la mission d'adjoint de direction de la structure. Le conseil municipal approuve la création du poste cité ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 50, pour : 50)

18. CRÉATION DE 3 POSTES SAISONNIERS DE PATROUILLEURS VTT — ÉTÉ 2016

Dans le cadre de redynamisation des activités estivales en station, Patricia BÉRARD rappelle la création de pistes de VTT pour l'été 2015, sur le secteur de Plagne Centre.

Elle indique que ce programme se poursuit jusqu'en 2020, avec une enveloppe prévoyant la réalisation de nouvelles pistes chaque année. Après une réflexion menée par les élus et les techniciens, il s'est avéré plus opportun et économiquement plus intéressant de confier la sécurité et l'entretien de ces pistes à des employés saisonniers, diplômés et ayant une parfaite connaissance de l'activité VTT et de la pratique de cette activité sportive.

Patricia BÉRARD propose ainsi, pour la période du 15 juin au 08 septembre 2016, la création de 3 postes d'adjoints techniques saisonniers de patrouilleurs VTT à temps complet (35h hebdomadaires).

Patricia BÉRARD ajoute qu'il est prévu d'ouvrir le télésiège (Colorado) 6 jours par semaine pour l'été 2016 (au lieu de 5 jours par semaine en 2016).

Le conseil municipal approuve la création des postes cités ci-dessus dans les conditions énoncées. (Votants : 50, pour : 50)

19. MANDATEMENT DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE LA SAVOIE EN VUE DE LA SOUSCRIPTION D'UN CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE POUR LA COUVERTURE DU RISQUE STATUTAIRE

Pierre GONTHIER explique que le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie propose de souscrire, à compter du 1er janvier 2017, un contrat d'assurance commun aux collectivités et aux établissements publics qui en feront la demande contre les risques financiers liés à l'indisponibilité physique des agents territoriaux relevant, ou pas, de la C.N.R.A.C.L. (maladie, accident de service, maternité, etc...). Les contrats d'assurance proposés par les centres de gestion sont communément appelés « contrats d'assurance groupe », le groupe ainsi constitué permettant d'obtenir auprès des compagnies d'assurance, grâce à la mutualisation, des taux plus intéressants que ceux pouvant être négociés isolément par chaque employeur public.

Pour pouvoir éventuellement adhérer au contrat résultant de cette procédure, le conseil municipal de La Plagne Tarentaise doit demander au Centre de gestion de mener cette procédure de marché pour le compte de notre commune.

Si au terme de la consultation menée par le centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Savoie, les conditions financières obtenues ne conviennent pas, la commune pourra décider de ne pas adhérer au contrat.

Il s'agit ici uniquement de mandater le centre de gestion de la fonction publique territoriale dans le cadre de cette consultation.

Le conseil municipal donne mandat au centre de gestion la Fonction Publique Territoriale de la Savoie aux fins de mener, pour son compte, la procédure de marché nécessaire à la souscription d'un contrat d'assurance groupe susceptible de la garantir contre les risques financiers liés au régime de protection sociale des agents publics territoriaux affiliés et/ou non affiliés à la CNRACL. (Votants : 50, pour : 50)

20. AUTORISATION AU MAIRE À SIGNER LE CONTRAT D'ADHÉSION AU RÉGIME D'ASSURANCE CHÔMAGE AVEC L'URSSAF

Pierre GONTHIER rappelle que le régime d'assurance chômage est un régime obligatoire auquel doivent contribuer tous les employeurs. La collectivité est concernée pour les personnels non titulaires.

La collectivité peut décider d'adhérer à l'assurance chômage : elle contribue alors au régime interprofessionnel. (Comme les employeurs du secteur privé.)

En cas de perte d'emploi, l'ex-agent de la collectivité serait indemnisé par Pôle emploi, dans la mesure où il remplit les conditions d'ouverture de droits.

Le conseil municipal approuve le contrat d'adhésion au régime d'assurance chômage avec l'URSSAF, tel que présenté. (Votants : 50, pour : 50)

Urbanisme

21. AUTORISATION À LA SCI TRIEUSE À DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE

Joël OUGIER SIMONIN, ne prenant pas part au vote, quitte la séance. Monsieur le maire rappelle à l'assemblée que le bâtiment existant fait l'objet d'un bail à construction avec la commune, avec une parcelle dédiée.

Les représentants de la SCI TRIEUSE ont sollicité la commune afin d'être autorisés à réaliser une extension de leur restaurant d'altitude situé sur le domaine skiable de la Plagne. Monsieur le maire explique que ce projet d'extension concerne aussi la réalisation de toilettes ouvert aux publics.

Il convient donc d'autoriser l'exploitant à déposer sa demande de permis de construire sur une parcelle communale.

Le conseil municipal autorise les représentants de la SCI TRIEUSE à déposer une demande de permis de construire sur la parcelle communale section N n° 1552 (emprise de 45 m²) dans le cadre de l'extension de leur bâtiment. (Votants : 49, pour : 49)

22. VENTE D'UN TERRAIN AUX CONSORTS HEROUIN/MARHUENDA

Monsieur le maire informe le conseil municipal que les consorts Herouin/Marhuenda, propriétaires d'un Bâtiment à Plagne 1800, ont sollicité la commune afin d'acquérir un terrain de 22 m² qui leur permettra de réaliser un accès et un espace stationnement pour leur bâtiment à Plagne 1800. L'accord du conseil municipal est donc requis pour la vente de ces 22 m² de terrain.

Le conseil municipal accepte la cession des parcelles :

- Section 150 N n° 2243 Plagne 1800 8ca
 - Section 150 N n° 2181 Plagne 1800 14ca
- Au prix de 250€/m² aux consorts HEROUIN/MARHUENDA.

(Votants : 50, pour : 50)

Questions diverses

CONTRAT DES DIFFÉRENTES COMMUNES DÉLÉGUÉES

Monsieur le maire informe que les services travaillent pour que tous les marchés en cours ou arrivant à échéance prochainement puissent être poursuivis en vu d'une harmonisation avec de pouvoir le relancer au niveau du territoire global de la nouvelle commune

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - DÉBATS D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

Yann ALLAIN rappelle que la Communauté de Communes des Versants d'Aime (COVA) exerce de plein droit, à la place des communes membres, des actions relevant de plusieurs domaines différents (ex. environnement, équipements culturels et sportifs, action sociale...). Une intercommunalité ne peut pas être «une coquille vide» et se doit d'exercer les compétences qui lui ont été transférées. De surcroît dans le contexte actuel dans lequel les régions et les intercommunalités vont devenir les interlocuteurs privilégiés de l'Etat notamment par le biais de la Loi NOTRe.

Yann ALLAIN explique que le débat d'orientation budgétaire va avoir lieu le 05 avril et le vote du budget de la COVA le 13 avril. Les débats sont en cours entre les élus. Il souhaite expliquer la raison de ces discussions. D'ici 2020, cette structure va devoir récupérer encore des compétences importantes et obligatoires comme l'eau et l'assainissement, la gestion des Zones d'Activités Economiques (ZAE). Elle va donc devenir de plus en plus importante. Il rappelle que la COVA est un organisme à fiscalité additionnelle et le taux fiscal de départ est très bas. Cette structure connaît de ce fait de grosses difficultés financières. En ce sens, cette dernière va devoir revoir son mode de fonctionnement et son pouvoir fiscal. Si la COVA souhaite équilibrer son budget 2016, elle va devoir passer par 18,5% d'augmentation de points de fiscalité intercommunale. A ce jour, il est donc primordial de réaliser un pacte financier et fiscal entre la communauté de communes et ses communes membres afin de régler les rapports financiers entre ces différentes institutions. Et ce pour que l'intercommunalité puisse fonctionner convenablement.

Yann ALLAIN rappelle qu'au 1er janvier 2017, l'intercommunalité va reprendre entre autres la gestion de la totalité des zones d'activités économiques présentes sur le territoire. La Loi prévoit bien le transfert des zones, les charges leur incombant, mais pas les recettes.

L'urgence du moment est de faire de la Communauté de Communes des Versants d'Aime un outil stratégique et performant sur notre territoire. Monsieur le maire souhaite spécifier que les zones d'activités économiques ne sont pas une menace pour l'intercommunalité mais plutôt synonyme de rentrée fiscale par le biais de la cotisation foncière des entreprises.

Monsieur le maire donne raison à Yann Allain sur le fait que l'intercommunalité va devenir un acteur de plus en plus important sur le territoire et qu'il va falloir lui en donner les moyens.

Ce qui le dérange à ce jour est le fait que la communauté de communes n'a pas reçu de compétences nouvelles mais qu'elle augmente déjà la fiscalité. Il faut donc rester vigilant sur les dépenses prévues par cette structure. Monsieur le maire trouve inacceptable que les pro-

blèmes financiers de la COVA se répercutent sur le contribuable par le biais d'une augmentation des impôts très significative.

Yann ALLAIN précise que l'augmentation de 18,5% se situe sur la part additionnelle de la communauté de communes. Il ajoute que les taux de la Communauté de Communes des Versants d'Aime font partis des plus bas de la Tarentaise alors qu'elle propose de très nombreux services : EPHAD, Crèche, le Calis'on, les équipements sportifs.... Aujourd'hui, le budget de la communauté de communes doit être adapté au fonctionnement de l'ensemble de ces services. René Luiset indique que la communauté de communes prélève également sur ses taux d'imposition la part de l'Etat. Yann Allain confirme que l'augmentation de 18,5 % prend en compte le manque à gagner de la DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) pour un montant de 400 000 euros. Quand au FPIC (Fond de Péréquation intercommunal et communal), il est passé de 170 000 euros à 221 000 euros et culminera à 276 000 euros en 2017. Au total, c'est 421 000 euros que l'intercommunalité lève pour le reverser à l'Etat.

Monsieur le maire est d'accord avec Yann Allain mais rappelle que ces pertes et augmentations étaient annoncées depuis 2012 et auraient dû être prises en compte et anticipées.

Aujourd'hui, l'intercommunalité doit se préoccuper en priorité de faire fonctionner les outils déjà en place et ne doit pas avoir de projets trop ambitieux puisqu'ils ne pourront pas être financés. A cela, Yann ALLAIN répond que le seul projet en cours est la rénovation du gymnase vieux de 40 ans et aujourd'hui à bout de souffle. Le budget intercommunal 2016 prend également en compte le déploiement de la fibre pour un internet à très haut débit, vital pour l'activité économique de notre territoire. Monsieur le maire confirme que ces deux projets sont eux prioritaires pour les habitants du canton, mais à ce jour ne sont pas prévus dans la prospective 2016, d'où son inquiétude.

Richard BROCHE souhaite souligner le fait que la situation financière actuelle de la collectivité est la conséquence d'un manque de volonté de la part des élus, qui n'ont pas su, dès sa création, donner à cette intercommunalité les moyens financiers nécessaires à son évolution et son fonctionnement. Il regrette le manque de vision à long terme des élus et insiste pour que ces erreurs ne se reproduisent pas.

Par ailleurs, Richard BROCHE indique qu'il est d'accord avec monsieur le maire sur le fait qu'il faut essayer de limiter l'augmentation de la fiscalité pour les contribuables. Il rappelle notamment que l'Etat envisage de mettre en place une taxe pour les propriétaires ce qui alourdira encore leurs impôts.

Anthony FAVRE ajoute que Bellentre a eu historiquement les taux les plus bas de la Tarentaise. Il est un fervent défenseur du maintien des taux fiscaux car les années à venir vont être particulièrement difficiles notamment à cause de la mise en place d'impôts supplémentaires. Le législateur prévoit également une fusion dès 2022 des intercommunalités pour tout périmètre de moins de 50 000 habitants. Anthony FAVRE explique qu'il a participé aux réunions concernant le nouveau Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) et qu'il ne s'attendait pas à ce qui a été présenté. Par exemple, Christian ROCHETTE, maire et président d'une intercommunalité sur la Maurienne, a du s'engager à une fusion de l'ensemble des communes dans une seule intercommunalité sur la totalité de son territoire. Les Bauges, le lac du Bourget et Albertville ont déjà fusionné, l'avant-pays savoyard est en discussion, la Maurienne s'est engagée...il ne reste plus que la Vallée de la Tarentaise.

Le canton d'Aime étant à 10 000 habitants, ce dernier devra très probablement fusionner, d'ici 2022 avec Bourg Saint Maurice, Moûtiers, Bozel et surement Aigueblanche. Anthony Favre pense qu'agrandir maintenant la Cova serait une grave erreur car cela rendra plus difficile son intégration dans la fusion des intercommunalités d'ici 2022. Il estime que l'intercommunalité actuelle doit être repensée en prenant en compte la future grande fusion.

Richard BROCHE pense qu'il est nécessaire de créer des grosses communes qui pourront avoir de l'importance dans la future intercommunalité pensée par le préfet. Pour lui, ce n'est pas une commune de 3 500 habitants qui aura sa place. La commune nouvelle aurait dû regrouper les 9 communes du canton.

Monsieur le maire conclut en rappelant le

contexte économique actuel difficile et l'importance de tout mettre en œuvre pour continuer à faire fonctionner les outils déjà en place mais de ne pas avoir de projets trop ambitieux qui ne respecteraient pas le budget. Il va falloir également prendre en compte des nouvelles compétences transférées par l'Etat sans le financement. Les communes et l'intercommunalité vont devoir être de plus en plus compétentes sans pouvoir compter sur des aides financières de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire lève la séance à 21h00.

P ERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS 2016

N° PC	DEMANDEUR	ADRESSE TRAVAUX	TRAVAUX
PC 07315016M1005	HUET HERVÉ	Les coches bellentre	Extension piscine
PC 07315016M1006	SCI LES IMBERTS	Muraz Brulaz	Rénovation chalet d'alpage
PC 07315016M2003	MARIN TITUS	LE PLATET	Maison individuelle

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE BELLENTRE

LOCATION - APPARTEMENTS COMMUNAUX



La Commune déléguée de Belleentre, La Plagne Tarentaise, met en location :

1- un appartement de 76 m² sis au chef-lieu de Belleentre. Comprenant 3 chambres, une cuisine, une salle à manger, une petite annexe, idéal pour famille.
Loyer de 656 € - Chauffage de base inclus (Chauffage d'appoint électrique) + eau et électricité.



2- un appartement de 102m² sis au-dessus de l'école du hameau de Bonconseil. Comprenant 5 chambres, une cuisine, une salle à manger, salle d'eau et une salle de bain.
Annexe : Garage à vélo à l'extérieur, terrain de 540M², idéal pour famille.
Loyer de 788€ -- Chauffage en collectif avec l'école + eau et électricité.

Merci de bien vouloir déposer votre candidature, en mairie, 6, route Napoléon – Belleentre - 73210 LA PLAGNE TARENTAISE ou par mail.

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec la mairie au 04 79 07 11 06 ou mairie.belleentre@wanadoo.fr

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE MACOT LA PLAGNE

APPEL A CANDIDATURES

La commune de La Plagne Tarentaise met en vente un bâtiment dénommé « L'ARNICA » A LA ROCHE AU PIED DE LA PISTE OLYMPIQUE DE BOBSLEIGH d'une surface totale de 1430 m² environ

Attribution au plus offrant.
En mairie de La Plagne Tarentaise
BP 04 – 73216 Aime-La-Plagne Cedex

La Commune se réserve le droit de ne pas donner suite en cas d'offre non satisfaisante

Renseignements : service patrimoine –
04.79.09.72.65
email : logement@macotlaplagne.com



CONCERTATION PRÉALABLE A L'AMÉNAGEMENT DE LA PLAGNE PERRIÈRE

Une concertation préalable à l'aménagement de la place PERRIÈRE, à Plagne Centre, aura lieu du **17 mai au 10 juin 2016**. Un dossier sera consultable à la fois à la salle omnisports et en mairie de La Plagne Tarentaise pendant les heures d'ouverture ainsi que sur le site internet www.mairie-macotlaplagne.com.

Une réunion publique aura lieu le 08 juin 2016 à 10h00 à la salle omnisports Pierre LEROUX à Plagne Centre

Cette année, le ski, sous toutes ses formes, a été mis à l'honneur à l'école de Macot. Tout d'abord, il y a eu la première semaine de ski, à la Plagne. Les élèves de la GS jusqu'au CM1, ont fait du ski de piste.

Les CM2 ont fait du Snow board. Il a fait très beau toute la semaine !

Le 24 mars, nous avons bénéficié de la sortie de ski à Méribel. Le panorama était magnifique !

Ensuite, au mois de mars, nous avons fait un stage de quatre jours de ski nordique, soit alternatif soit skating avec, en plus, une initiation au biathlon.

Nous avons tiré à 10m, à la carabine laser. Après, nous avons fait du hockey avec des cross.

Pendant ce temps-là, les élèves de la grande section, du CP et du CE1 faisaient du ski alpin à la Plagne.

Enfin, nous avons clos le cycle de ski alpin par un cantonal à Peisey-Vallandry où il y avait deux slaloms parallèles et un ski cross naturel. Des élèves de Macot ont fini dans les premiers !

C'était super ! Nous tenons à remercier les accompagnateurs bénévoles pour ce cycle de ski.

Les CM de la classe de Mr BOUZON

Pas mal, le ski de fond

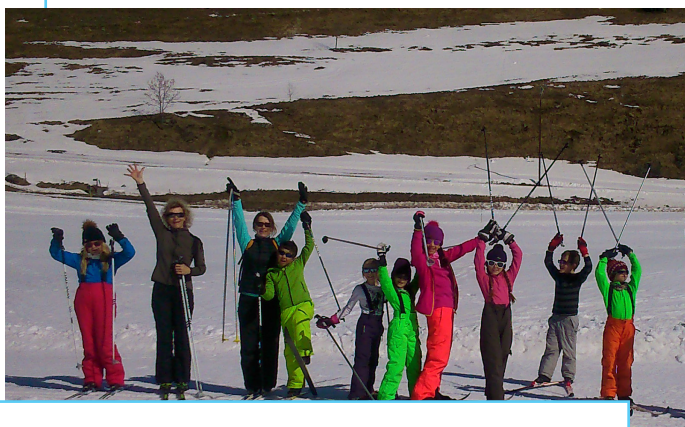
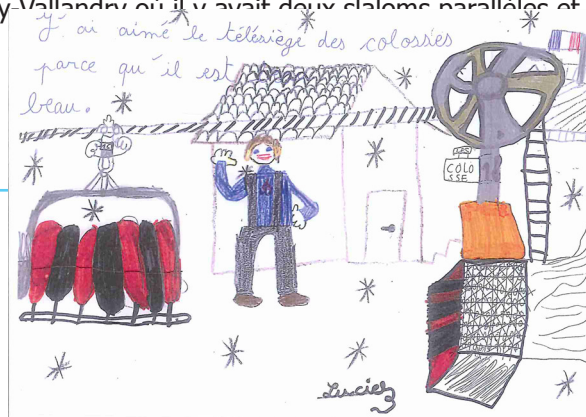
Et le skating !

Il faisait très beau !

Sans les accompagnateurs, on ne serait pas à Peisey...

Et en plus, on a fait du biathlon !

Y'avait même des bosses énormes.



Nous sommes allés au ski à la Plagne pendant la semaine du 14 au 18 mars.

La neige était bonne et nous avons eu du beau temps. Nous avons fait des sauts sur des pistes bleues et rouges.

Nous nous sommes bien amusés !

Les élèves de la GS et du CP de la classe de Mme Astier-Perret



Jeudi 10 mars, les élèves du CP aux CM2 sont allés à Méribel pour faire une journée de ski.

Il faisait très beau. Certains groupes sont allés au snow-park. Certains ont pris la télécabine qui monte jusqu'à Courchevel.

A midi, nous avons pique-niqué tous ensemble. Ensuite, nous avons refait des pistes.

Méribel est une très belle station !

Nous sommes rentrés à Macot, fatigués mais heureux !

Les CE2

Vallandry est une belle station !

Allez les Macotais !

Les slaloms parallèles chronométrés, c'est super.

Le téléski du 2003, on l'a pris quatre fois.

A midi, nous avons pique-niqué,

Nous avons ensuite retrouvé le border-cross tout bosselé ...

Dans le Vanoise-express, on a vu les épicéas de haut !

Retour dans le car, nous nous sommes bien amusés.

Y'avait les écoles de Peisey, de la Plagne et de Macot.

Les CE2 et les CM1 de la classe de Mme Touvier

Code de la route

La commune de La Plagne Tarentaise vous rappelle que le respect du code de la route s'applique sur l'ensemble du territoire communal. Le stationnement est interdit sur les emplacements réservés aux personnes à mobilité réduite dès lors que vous ne disposez pas d'une carte « GIG-GIC ». En cas d'infraction constatée, le titulaire de la carte grise s'expose à une amende dont le montant correspond aux conventions de 4^e classe, soit 135 euros. Nous vous rappelons également que le service de la police municipale ainsi que les services de la gendarmerie nationale procéderont à des contrôles réguliers des différents emplacements implantés sur le territoire de La Plagne Tarentaise.

Info circulation Aime-La-Plagne

Afin de fluidifier la circulation dans le centre ville d'Aime, la municipalité d'Aime-La-Plagne va modifier le sens de la circulation de la rue de l'église, à Aime centre.

Sens unique descendant rue de l'église et sens unique montant partie haute de la rue de la Cachouriaz et rue de la halle. Test du 02 mai au 30 juin 2016. Renseignements au 04.79.09.74.38

Recensement

Tous les jeunes ayant atteint l'âge de 16 ans révolu doivent se faire recenser pour la Journée défense à la mairie de leur domicile.

L'attestation de recensement est obligatoire pour l'inscription à tout examen ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique.

Inscriptions scolaires 2016-2017

Pour les enfants nés en 2013

Se présenter en mairie de votre commune déléguée pour l'inscription

avec :

- le livret de famille
- une quittance de loyer ou facture EDF à votre adresse
- le carnet de vaccination

Ensuite prendre rendez vous avec le ou la directrice de l'école où vous avez inscrit votre enfant :

- La Plagne au 04.79.09.27.64
- Macot chef lieu au 04.79.09.74.64
- Bonconseil au 04.79.07.54.14
- Bellentre au 04.79.07.55.30
- La Côte d'Aime au 04.79.55.66.22
- Valezan au 04.79.07.66.59
- Montchavin au 04.79.07.81.28

**Journée de nettoyage
La Plagne
Samedi 21 mai 2016
Pensez à vous inscrire!!!**

**report 04 juin 2016 suivant
les conditions d'enneigement**

organisée par la commune déléguée de Macot la Plagne

Le rendez vous se fera à la salle hors sacs de Plagne Centre à 8h30. La matinée de nettoyage se terminera autour d'un barbecue offert par la municipalité. Vous pouvez déjà vous inscrire en mairie au 04.79.09.71.52 ou à com@macotlaplagne.com

Cérémonie de l'armistice de la seconde guerre - 8 mai 2016

10h00 - Monument aux morts - Commune déléguée de la Côte d'Aime - vin d'honneur à la mairie

11h00 - Monument aux morts - Commune déléguée de la Macot La Plagne - vin d'honneur en salle des mariages

11h30 - Monument aux morts - départ à l'arbre de la Liberté - Commune déléguée de Bellentre- Vin d'honneur en salle du conseil

11h30 - Monument aux morts - commune déléguée de Valezan - Vin d'honneur à l'auberge.

Conférence - Géofestival 10 mai 2016 - 20h30 -

projection du Film Groenland aujourd'hui - Alpes et Beaufortain il y a 20 000 ans. Théâtre de Maistre - Albertville.

«L'extraordinaire univers illustré de Jules Verne» SAMEDI 21 MAI 2016 À 18H30

Salle polyvalente de Macot chef-lieu
D'après «Cinq semaines en ballon de Jules Verne». George Sand reçoit Jules Verne chez elle afin de présenter ensemble une adaptation de «Cinq semaines en ballon» : l'occasion de distraire tout le public du village, tous âges confondus, grâce à quelques petites marionnettes de sa fabrication et un magnifique décor astucieux, dans la tradition du théâtre à manivelles forain.

Tout public dès 6 ans - entrée gratuite salle polyvalente Macot chef-lieu

Par la compagnie Octopus - Avec Hélène Sakellari-dès (comédienne et conception des marionnettes en pâte à modeler) et Yves La Barbera (concepteur et manipulateur du théâtre à manivelles).

Exposition «les mondes de Jules Vernes» du 15 mai au 30 juin à la bibliothèque de Macot chef lieu et du 1er juillet au 1er septembre à la bibliothèque de La Plagne.

THEÂTRE

SAMEDI 28 MAI 2016 À 20H30

Commune déléguée de la Côte d'Aime - salle des fêtes

«6 partitions diaboliques» par la Compagnie La Porte qui Claque d'Albertville

Information - syndicat d'initiative 04 79 55 69 25

**2e édition de la fête du village - La Macotaise
Samedi 11 juin 2016
Retenez cette date !!!**

RDV dans le centre du village de Macot chef-lieu pour une grande fête réunissant les associations de la commune, les agriculteurs, les artisans, les habitants ... la deuxième édition aura pour thème « les mines de la Plagne »... Exposition sur les mines, présence de vieilles JEEP, fabrication de vieilles monnaies frappées sur le thème des mines de la Plagne, stand d'artisans liés aux métiers du bois, jeux pour enfants, présence de nombreux animaux et fabrication du Beaufort... Bal/concert pop rock le soir sur la place de la mairie.